



UNIVERSITE DE POITIERS
Faculté des Sciences
Fondamentales et Appliquées



Faites de
la SCIENCE

Concours 2009

Ce concours est organisé à l'échelon local par l'Université de Poitiers et à l'échelon national par la CDUS (Conférence des Doyens et Directeurs des UFR Scientifique des Universités Françaises) sous le patronage du ministère de l'éducation nationale. Il est destiné aux lycéens de la Région Poitou-Charentes et aux collégiens du département de la Vienne.

Partenaires du concours local :



- Les objectifs du concours « Faites de la Science » ? page 3

Sommaire

- Quelques images du forum national page 4
- Affiche du concours page 5
- Règlement du concours page 6, 7 et 8
- Dossier de candidature page 9, 10, 11 et 12



FAITES DE LA SCIENCE

Les objectifs du concours national

La Conférence des Doyens et Directeurs d'UFR scientifiques des Universités (CDUS) porte beaucoup d'attention à l'évolution des effectifs des filières scientifiques des universités. Depuis plusieurs années elle déplore que de plus en plus d'étudiants se détournent des filières scientifiques alors même que les besoins de notre société dans le domaine des sciences et techniques vont devenir de plus en plus prégnants.

L'Université est une des premières institutions concernées par cette question puisque ce sont les bancs des amphithéâtres qui ont été le plus fortement désertés. Nous pensons que l'Université, en particulier parce qu'elle peut s'appuyer sur son potentiel de recherche, a un rôle à jouer pour tenter d'y remédier.

Les actions en direction des plus jeunes sont d'un intérêt primordial car elles visent à modifier en profondeur la vision qu'ils se font de la science. C'est entre autres l'esprit de l'opération "Accompagnement en Sciences et Technologie à l'Ecole Primaire" (ASTEP) lancé par la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education Nationale (DGESCO) qui vise à faire entrer la démarche expérimentale chez les enfants des écoles élémentaires, opération à laquelle la CDUS apporte son soutien. Poursuivant le même objectif, la CDUS organise depuis trois ans le concours national "Faites de la Science" ouvert aux élèves des classes de lycées et de collèges sur le modèle du concours "Faites de la science" initié depuis 2002 par la Faculté des sciences d'Orsay de l'Université Paris Sud.

Cette opération vise à encourager les initiatives des professeurs de l'enseignement secondaire dans le domaine de l'expérimentation scientifique et les informations qui nous reviennent des établissements nous confortent dans cette idée. L'enquête d'évaluation que nous avons menée nous relatait l'enthousiasme des élèves qui souhaitaient participer à nouveau et qui pour certains avaient réfléchi au cours de leurs vacances à de nouveaux projets d'expériences. Nous y avons noté également le point de

vue des professeurs qui entre autres commentaires, nous faisaient part de leur satisfaction d'avoir pu établir par ce concours, des rapports nouveaux avec leurs élèves.

Ce concours est l'occasion d'établir une relation plus forte entre les établissements d'enseignement secondaire et les universités de leur environnement, aidant ainsi à un rapprochement entre les deux ordres d'enseignement. L'appui qu'apportent les Recteurs et leurs services à cette initiative est une aide précieuse et un encouragement à persévérer dans cette voie.

Le concours national "Faites de la science" est parrainé par le ministre de l'Education Nationale qui lui a accordé un soutien financier et a tenu à honorer de sa présence le forum national 2007. L'opération a reçu par ailleurs de nombreux soutiens, l'Académie des sciences, le CNRS, le CEA, le CNES et les sociétés savantes et de nombreux sponsors privés.

Contact : Jean-Claude ROYNETTE Vice président de la CDUS
Faculté des sciences d'Orsay, 91405 ORSAY CEDEX
Tel : 01 69 15 32 53 – 06 72 40 60 24 – E-Mail : jean-claude.roynette@u-psud.fr
www.faitesdelascience-national.u-psud.fr

Quelques images du forum local du 5 Juin au SP2MI, Futuroscope



Collège Jean Moulin (Montmorillon)
« Un véhicule tout propre »



Lycée Union Chrétienne (Poitiers)
« Est-ce la mer à boire ? »

Quelques images du forum national du 25 Juin au CNRS, Paris



A gauche,
l'Etablissement Edgar
Quinet de Saintes. A
droite, le collège Jean
Moulin de
Montmorillon.



Les élèves sont en attente des résultats



Annonce du premier prix

Concours national

Faites de la SCIENCE

4^e édition

DATE LIMITE
DE CANDIDATURE
09/01/09

UNIVERSITE DE POITIERS

Tél : 05.49.45.35.55 - Fax : 05.49.45.36.00
faitesdelascience@univ-poitiers.fr

CDUS

Conférence des Doyens de Sciences

ministère
éducation nationale



MINISTRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

GAGNEZ 300€

pour réaliser votre projet
scientifique ou technologique



dépasser les frontières



Concours national «FAITES DE LA SCIENCE» 4ème édition organisé par la CDUS

« Sensibilisation des jeunes à la recherche et aux études scientifiques »

Règlement du concours régional organisé par l'Université de Poitiers

Année universitaire 2008-2009

Article 1 : Organisateur du concours.

L'Université de Poitiers, Faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées, organise la partie locale du concours dans la Région Poitou-Charentes en partenariat avec l'Université de la Rochelle. La CDUS (Conférence des doyens et directeurs des UFR scientifiques des universités françaises), organise la partie nationale de ce concours, en partenariat avec les Universités scientifiques de France.

Article 2 : Objectif du concours.

Développer l'intérêt des jeunes, pour les sciences par la réalisation de projets concrets et attrayants, susciter leur curiosité et leur enthousiasme pour les études scientifiques, développer une culture scientifique de base auprès du plus grand nombre d'entre eux, en soutenant les initiatives de sensibilisation des jeunes à la recherche scientifique au sein des établissements du second degré.

Article 3 : Objet du concours.

Sélectionner et récompenser les meilleurs projets d'expériences scientifiques ou techniques proposés par des établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés sous contrat, dans le cadre de leurs activités scolaires ou para-scolaires, et réalisés dans le cadre du concours « faites de la science » conformément au dispositif et aux modalités du concours énoncés dans le présent règlement à l'article 5 (Modalités du concours).

Article 4 : Dispositif du concours et calendrier du concours.

Le concours se déroule en deux phases : une locale, au niveau des universités participantes, et une au niveau national, à Paris.

- Au niveau des universités :

Deuxième quinzaine d'octobre 2008 : Annonce de l'ouverture du concours dans les collèges et/ou les lycées par voie d'affiches et de courriers adressés aux chefs d'établissements.

9 janvier 2009 (date recommandée) : Date limite d'envoi des candidatures à l'adresse suivante :

Université de Poitiers – Faculté des sciences
Concours « Faites de la Science »
Bâtiment Administration
40 Avenue du Recteur Pineau
86022 Poitiers Cedex

Deuxième quinzaine de janvier 2009 (dates recommandées) : Sélection des dossiers et attribution d'une bourse de 300 euros aux projets retenus par le jury local constitué principalement d'universitaires.

Le nombre de bourses décernées est de dix.

Le jury est souverain, il fixe seul les conditions d'instruction des dossiers. Ses décisions sont sans appel.

Entre la communication des sélections et le 10 mai 2009 (date recommandée) :

Les lauréats réaliseront leurs expérimentations au sein de leurs établissements scolaires, clubs ou associations, et les supports de présentation des résultats au moyen de posters, maquettes, matériel multi-média... Ils communiquent un résumé à l'organisateur local du concours.

Entre le 10 mai et le 6 juin 2009 (dates recommandées) : Organisation d'un forum « Faites de la science » par les universités sur leurs campus pour accueillir les porteurs de projets soutenus par une bourse et leurs travaux (posters, manipulations, maquette, etc. réalisés dans le cadre des projets soutenus). Des élèves-ambassadeurs seront chargés de défendre oralement leurs projets auprès des membres du jury sous forme de mini-soutenances sur les stands.

Les meilleurs projets seront récompensés par des prix. La nature de ces prix est laissée à l'appréciation des universités.

La réalisation ayant obtenu le premier prix du concours local pourra participer à la sélection nationale, organisée à Paris par la CDUS.

Immédiatement après l'issue de chaque forum les universités communiqueront le dossier du premier prix qu'ils ont sélectionné au bureau de la CDUS, à l'adresse suivante : Concours national « Faites de la science », CDUS, 23, rue du Dr Paul Michelon, 42023 SAINT-ETIENNE Cedex 2.

- Au niveau national :

Deuxième quinzaine de juin 2009 : La CDUS organise un forum national « Faites de la science » à Paris. Les lauréats sélectionnés au niveau national seront invités à y exposer leurs travaux (posters, manipulations, maquette, etc. réalisés dans le cadre des projets soutenus) à la communauté scientifique et aux partenaires du concours national. Des élèves-ambassadeurs seront chargés de défendre oralement leurs projets auprès des membres du jury national sous forme de mini-soutenances sur les stands.

Pour pouvoir participer à la sélection nationale, les organisateurs locaux utiliseront systématiquement dans leur communication les deux logos : « faites de la science » et le logo de la CDUS.

Article 5 : Public concerné et domaine géographique du concours.

Le Concours « FAITES DE LA SCIENCE » s'adresse aux enseignants des collèges du département de la Vienne et des lycées de la Région Poitou-Charentes, publics ou privés sous contrat. Pour ce qui concerne les lycées cette opération sera faite en liaison avec l'action académique de promotion des sciences (action PLUS).

Article 6 : Modalités du concours.

► Les projets d'expériences scientifiques doivent s'inscrire dans le cadre scolaire ou para scolaire (club, association, par exemple.).

► Ils doivent concerner plusieurs élèves. La mixité des équipes et des disciplines est souhaitée.

► Ces actions peuvent s'appuyer sur des dispositifs de l'éducation nationale tels que les ateliers scientifiques et techniques, les travaux personnels encadrés, les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, les itinéraires de découvertes ou sur des initiatives proposées par d'autres organismes ou collectivités territoriales.

► Les projets doivent s'inscrire dans le cadre d'un ou plusieurs champs disciplinaires scientifiques ou technologiques et peuvent être croisés avec des actions relevant des disciplines des sciences humaines.

► Les thèmes traités s'inscriront de préférence dans les programmes ou activités pédagogiques des élèves, ou auront un lien étroit avec leur environnement.

► Les travaux scientifiques ou technologiques doivent être du niveau scolaire des élèves porteurs du projet.

► Les projets doivent être réalisables par les élèves. Ils devront faire apparaître la part d'initiative et l'autonomie des élèves dans la conduite de l'action.

► Les réalisations doivent pouvoir être présentées par les élèves dans le cadre d'un forum.

► Chaque établissement scolaire ne peut pas présenter plus de deux dossiers de candidatures par année.

► La collaboration avec des enseignants-chercheurs ou des laboratoires universitaires est encouragée.

► Chaque projet fera l'objet d'un dossier de candidature présenté par l'enseignant responsable du projet, visé par le chef d'établissement, et adressé aux organisateurs du concours local dans les délais réglementaires.

► Le formulaire du dossier de candidature sera disponible à partir du 15 octobre 2008 soit par téléchargement à partir du site Internet de chacune des universités participantes soit par courrier, sur demande formulée auprès des universités.

► Les porteurs de projets soutenus par une bourse s'engagent à fournir aux organisateurs du concours local, avant le 15 mai, un rapport de quatre pages maximum décrivant la réalisation du projet et le résultat obtenu.

Article 7 : Convention avec les partenaires.

Des conventions particulières pourront être conclues localement entre les universités organisatrices des concours locaux et les organismes partenaires.

Article 8 : dispositions particulières.

La participation des candidats implique l'acceptation du présent règlement déposé à l'étude de Maîtres Pasquet, Mathieu et Salichon, 10 rue Jacques Desgorges, 42000 SAINT-ETIENNE. Le résultat des délibérations du jury ne peut pas donner lieu à contestation. Les candidats non retenus ne peuvent se prévaloir d'aucune indemnité. Aucune réclamation ne sera admise, notamment en cas de report ou d'annulation. Afin de permettre aux organisateurs de publier toute information et communication, notamment dans le cadre de la promotion des Universités engagées et de leurs partenaires, les candidats au concours de la faites de la science autorisent les organisateurs à publier toutes informations et photographies concernant leurs projets et les réalisations.

Fait à Poitiers, le 21 Octobre 2008

Le Président de l'Université de Poitiers

Jean-Pierre GESSON



CONCOURS NATIONAL « FAITES DE LA SCIENCE »
Quatrième édition nationale
(2008-2009)

Concours local organisé par
L'Université de POITIERS – Faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées

DOSSIER DE CANDIDATURE

A faire parvenir avant le 9 Janvier 2009
par mail : faitesdelascience@univ-poitiers.fr
et par courrier dûment complété du visa du chef d'établissement

Université de Poitiers – Faculté des Sciences
Concours « Faites de la Science »
Bâtiment Administration
40 Avenue du Recteur Pineau
86022 POITIERS Cedex

Titre du projet :

IDENTIFICATION DU GROUPE CANDIDAT PORTEUR DE PROJET:

Etablissement de rattachement du groupe porteur du projet :

Nom de l'établissement :

Adresse :

Ville:

CP :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Groupe porteur du projet :

Classe :

Association :

Club. :

Autres :

Niveau :

Enseignant responsable du groupe :

Nom et prénom :

Discipline de l'enseignant :

Tél. :

Fax :

E-mail :

Autorisez-vous la communication de votre adresse électronique personnelle aux journalistes ?

OUI :

NON :

Autre(s) intervenant(s) de l'établissement : (enseignant (préciser la discipline), CDI,...)

Nom et prénom :

Discipline de l'enseignant :

Partenaire(s) extérieur(s) : (chercheurs, laboratoires, entreprises....)

Nom :

Fonction :

Etablissement :

Elève délégué par le groupe :

Nom et prénom :

Classe :

Nombre d'élèves concernés :

Groupe d'élèves porteurs du projet :

Noms :

Prénoms :

Classe :

PROJET :

Titre du projet :

Résumé du projet : (en quatre lignes) :

Description générale : (maximum 2 pages A4)

- Objectifs évaluable du projet
- Type de production envisagée
- Descriptif sommaire du projet : activités, lieux de réalisation, étapes, nombre d'heures prévus pour réaliser le projet, encadrement, partenariat, répartition des activités du groupe, rôle de l'enseignant, etc...

Ce projet s'inscrit-il dans le cadre d'une action éducative ?

OUI : NON :

Laquelle ? (action pédagogique nationale, rectorale ou départementale comme, par exemple, les itinéraires de découvertes, les classes à projets artistiques et culturelles, les travaux personnels encadrés, les projets scientifiques parrainés...)

N. B. : Le candidat peut joindre, pour complément d'information, copie du dossier de participation à une autre action éducative concernant le même projet.

Evaluation du coût de la réalisation du projet :

P.S. : Afin de gagner du temps pour le versement d'une bourse de 300 euros (si votre projet est soutenu), merci de compléter la fiche de renseignements comptables ci-dessous et joindre un original de RIB.

Fait à :

Le :

Signature :

Visa du chef d'établissement :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

NOM OU RAISON SOCIAL :

ADRESSE :

Direction : Siège Sociale : Succursale :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Responsable comptabilité :

Adresse électronique :

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme : SARL : SNC :
Administration : Personne Physique : Associations :
Autre : Préciser :

POUR LES PERSONNES MORALES :

Code SIRET :

Code NAF :

Code TVA Intra-communautaire : FR

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'ORIGINAL DU RIB, comportant les éléments suivants :
Domiciliation / Code Banque / Code Guichet / Numéro de compte et clé RIB

ASSOCIATION : Récipissé de déclaration d'Association et copie du statut

Passer-vous par l'intermédiaire d'une société d'affacturage ? oui non

Une version imprimée de ce dossier de candidature doit être adressée à :

Université de Poitiers – Faculté des Sciences
CONCOURS « Faites de la Science »
Bâtiment Administration
40 Avenue du Recteur Pineau
86022 Poitiers Cedex

Tél : 05.49.45.35.55 – **Fax :** 05.49.45.36.00
E-Mail : faitesdelascience@univ-poitiers.fr